

**ARRETE DU MAIRE N° 16/2025**  
**AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS**

Le Maire d'Ardentes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 22.121 et L 22.122,

VU le Code des débits de boissons et les mesures de lutte contre l'alcoolisme et notamment ses articles L 1<sup>er</sup>, L 48 et L 49,

VU l'arrêté préfectoral du 28 juin 2017 portant modification de l'arrêté du 10 mars 2016 sur les horaires d'ouverture des débits de boissons,

VU le Code de la Santé Publique,

CONSIDERANT la demande formulée par Monsieur Romain HAMARD Président de l'Association « Autour de Nous », d'installer un débit de boissons temporaire de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories lors du concours de pétanque organisé par l'Association « Autour de Nous », qui se déroulera à ARDENTES sur le terrain de boules, Avenue de Verdun, le 13 avril 2025,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Romain HAMARD, Président de l'Association « Autour de Nous », est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories le 13 avril 2025 de 12H00 à 00H00 (minuit) sur le terrain de boules Avenue de Verdun, lors du concours de pétanque organisé par l'association « Autour de Nous ». L'exploitation de son débit de boissons situé 13 rue de la République à ARDENTES dénommé bar associatif « Autour de Nous » sera fermé pendant la durée de l'exploitation du débit de boissons temporaire au terrain de boules, Avenue de Verdun.

Article 2 : le débit de boissons sera soumis aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral du 28 juin 2017 portant modification de l'arrêté de 10 mars 2016,

Article 3 : Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes un et trois définis par l'article 1<sup>er</sup> du Code des débits de boissons.

Article 4 : Monsieur le chef de brigade de gendarmerie d'Ardentes et Madame la secrétaire générale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié en la forme accoutumée.

Fait à Ardentes, le 25 mars 2025

Certifié exécutoire  
 Transmis à la préfecture le :  
 Publié, affiché ou notifié : 27 MARS 2025  
 Pour le Maire, l'agent délégué



Isabelle DORANGEON



Pour le Maire empêché,  
 1<sup>er</sup> adjoint

Jacky PINCHAULT